

Travaux de la Chambre

M. Riis: Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre. On sait que le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise devait être un moyen de financement à la portée des petites entreprises non constituées en sociétés et des agriculteurs. Nous savons maintenant que ce projet est à l'eau. Le ministre voudrait-il affirmer à la Chambre que le gouvernement remplira sa promesse en élargissant la portée du programme et en insistant sur l'expansion? Voudrait-il nous dire également quand cela sera fait et si le programme sera accessible à l'ensemble des entreprises et des agriculteurs, et non seulement à ceux qui sont acculés à la faillite?

M. Keeper: Madame le Président, je voudrais poser une question au leader parlementaire du gouvernement et président du Conseil privé. J'espère que non seulement il en prendra note, mais également qu'il prendra les mesures qui s'imposent. Dans les budgets précédents, le gouvernement a promis d'investir dans le secteur du transport en commun, initiative qui favoriserait considérablement l'emploi en une période de fort chômage. Quand le ministre saisira-t-il la Chambre d'une mesure législative prévoyant un programme complet d'investissement dans le secteur du transport en commun au Canada?

M. Waddell: Madame le Président, ma question a trait à la loi sur l'accès à l'information que le gouvernement ne cese de bloquer au comité. Le ministre pourrait-il nous dire quand le gouvernement se propose de permettre au comité d'en terminer avec cette étude afin que le projet de loi revienne à la Chambre pour la dernière lecture et que les députés de l'opposition puissent enfin savoir pourquoi le pays est toujours sans stratégie industrielle, ou encore pourquoi on a rejeté cette même stratégie pour régler le problème très grave du chômage qui sévit chez nous? Le ministre peut-il nous dire, quand, d'après lui, la loi sur l'accès à l'information reviendra à la Chambre afin que l'on puisse enfin nous expliquer pourquoi le gouvernement n'est pas intervenu pour régler le problème du chômage?

M. Rose: Ma question a trait à l'assurance-chômage et au sort qu'on réserve aux employés agricoles dans cette mesure législative. L'article 16 les oblige à travailler pour leur employeur 25 jours durant avant d'avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Ce critère ne s'applique ni aux plombiers, ni aux menuisiers. Le leader parlementaire du gouvernement peut-il demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) quand ce dernier se propose de modifier l'article 16...

Mme le Président: A l'ordre. Cette question n'a pas trait à des mesures ministérielles.

M. Sargeant: Madame le Président, le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il nous dire quand son gouvernement saisira la Chambre des révisions, promises depuis longtemps, à la réglementation de la Commission d'assurance chômage? Je songe plus particulièrement à l'injustice que représente cette réglementation en ce qui concerne les pêcheurs en eau douce qui, souvent, parviennent à atteindre les quotas fixés avant que le nombre de jours leur donnant droit aux prestations d'assurance-chômage ne se soit écoulé. Le leader parlementaire du gouvernement peut-il nous dire quand

une mesure législative à ce propos sera présentée à la Chambre?

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**LE CONTRAT CONCLU AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, au cours de la période des questions, on m'a demandé de présenter et de déposer une entente. J'ai accepté de le faire. J'avais cru comprendre que le député qui a posé la question parlait du contrat conclu entre la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral au sujet de la police. Il m'a par la suite envoyé une note précisant qu'il parlait de l'entente conclue entre Olson et la division E de la GRC.

Je suis prêt à déposer le contrat conclu entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral. En fait, je pense que ce document a peut-être été déjà déposé. Néanmoins, je ne suis pas prêt à déposer l'entente que le député m'a demandée dans sa note. Je n'ai pas lu les bleus et j'ignore s'il s'est clairement exprimé.

M. Clark: Très clairement.

M. Kaplan: S'il parlait de l'accord entre Olson et la division E de la GRC, je répondrai simplement qu'il a été conclu par les services policiers provinciaux qui relèvent du gouvernement de la Colombie-Britannique et, plus particulièrement, du procureur général de cette province.

Même si j'ai un exemplaire de cette entente, si je la divulguais, ce ne serait pas sans nuire à l'administration de la justice de cette province.

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, pour ce qui est de la qualité et de la pertinence des réponses que le solliciteur général (M. Kaplan) nous donne à la Chambre depuis deux ans, j'ai toujours eu l'impression qu'il était perdu dans ses rêves pendant la période des questions. Il l'a certainement prouvé aujourd'hui.

Ma question portait précisément sur l'entente Olson-GRC. En fait, j'ai mentionné certaines dispositions de l'entente policière pour souligner que le gouvernement du Canada exerçait une supervision et un contrôle très stricts sur les services internes de police, et principalement sur l'administration des services policiers provinciaux ainsi que sur l'administration et l'application des méthodes policières en Colombie-Britannique.

En fait, j'ai fait très attention aux termes que j'employais et j'ai insisté sur ce point à deux reprises. La toute dernière partie de la question que j'ai posée au solliciteur général était la suivante: «Le solliciteur général pourrait-il résumer les grandes lignes de l'entente qui a été conclue entre la GRC et Olson, et déposer sui-le-champ ladite entente? C'est ainsi que se terminait ma question. Le solliciteur général a alors pris la parole en déclarant, et je pense que tout le monde a pu l'entendre—c'est en tout cas passé sur les ondes et je pense que ses propos ont déjà été câblés d'Ottawa—que c'est justement ce qu'il allait faire.